

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2017

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4365)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 8

présenté par  
M. Le Bouillonec et M. Mennucci

-----

### ARTICLE 40 UNDECIES

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« dans »,

insérer les mots :

« l'enceinte de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.